

Fiche de données de sécurité

page: 1/23

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 17.02.2022 Version précédente: 6.0

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 29.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Na-Ethylate crist.

dénomination chimique: sodium ethanolate

Numéro INDEX: 603-041-00-8 Numéro CAS: 141-52-6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit chimique

Utilisation appropriée: produit chimique de procédé, matière première

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: **BASF SE** 67056 Ludwigshafen

BASF Schweiz AG Klybeckstrasse 161 **GERMANY**

4057 Basel, SWITZERLAND

Adresse de contact:

Téléphone: +41 0800 227722

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145 International emergency number: Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 17.02.2022 Version précédente: 6.0

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 29.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Flam. Sol. 1 H228 Matière solide inflammable.

Self-heat. 1 H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

Acute Tox. 4 (par voie orale) H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:







Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H228 Matière solide inflammable.

H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Conseil de Prudence (Prévention):

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un

équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 17.02.2022 Version précédente: 6.0

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 29.10.2025

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH014: Réagit violemment au contact de l'eau. EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: éthanolate de sodium

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Sous forme finement divisée possibilité d'auto-inflammation. Dans certaines conditions les poussières de produit sont explosibles. Corrode les métaux en présence d'eau et d'humidité. Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales répondant aux critères PBT (persistant/bioaccumulatif/toxique) ou aux critères vPvB (très persistant/très bioaccumulatif). Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique

éthanolate de sodium

Flam. Sol. 1 Numéro CAS: 141-52-6 Self-heat. 1

Numéro-CE: 205-487-5 Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro INDEX: 603-041-00-8 Eye Dam. 1 Skin Corr. 1B

H228, H251, H314, H302

EUH014 EUH071

Ingrédients soumis à réglementation

éthanolate de sodium

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 17.02.2022 Version précédente: 6.0

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 29.10.2025

Teneur (W/W): >= 75 % - <= 100 Flam. Sol. 1 % Self-heat. 1

Numéro CAS: 141-52-6 Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro-CE: 205-487-5 Eye Dam. 1 Numéro INDEX: 603-041-00-8 Skin Corr. 1B

H228, H251, H314, H302

EUH014 EUH071

éthanol

Teneur (W/W): > 0 % - < 3 % Flam. Liq. 2 Numéro CAS: 64-17-5 Eye Irrit. 2 Numéro-CE: 200-578-6 H225, H319 Numéro INDEX: 603-002-00-5

Les limites de concentrations spécifiques

Eye Irrit. 2: >= 50 %

hydroxyde de sodium

Teneur (W/W): > 0 % - < 3 % Met. Corr. 1 Numéro CAS: 1310-73-2 Skin Corr. 1A Numéro-CE: 215-185-5 Eye Dam. 1 Numéro INDEX: 011-002-00-6 H290, H314

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Irrit. 2: 0.5 - < 2 %Eye Irrit. 2: 0.5 - < 2 %Skin Corr. 1A: >= 5 %Skin Corr. 1B: 2 - < 5 %

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer immédiatement les vêtements souillés. Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 17.02.2022 Version précédente: 6.0

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 29.10.2025

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Se rincer immédiatement la bouche et boire 200 à 300 ml d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: irritation de la peau, Irritation des yeux, D'autres symptômes sont possibles

Dangers: L'utilisation pour l'usage prévu et dans les conditions appropriées ne comporte pas de danger

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

poudre d'extinction, sable sec, mousse résistant aux alcools

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: eau, dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Conseil: Réagit violemment au contact de l'eau. Peut libérer des gaz extrêmement inflammables et/ou corrosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 17.02.2022 Version précédente: 6.0

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 29.10.2025

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. En cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols, utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

La dispersion dans l'environnement doit être évitée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser par un moyen mécanique. Eliminer immédiatement le produit récupéré selon les règles en vigueur.

Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique. Eliminer immédiatement le produit récupéré selon les règles en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. En cas de transvasement de quantités importantes sans dispositif d'aspiration : protection respiratoire. Protéger de l'humidité. Protéger de l'air. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Mettre à disposition des extincteurs. Eviter la formation de poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des acides et des substances formant des acides.

Matériaux adaptés: Polyéthylène basse densité (PELD), acier inox 1.4301 (V2), acier inox 1.4401 (V4), verre, Polyéthylène haute densité (PEHD), acier au carbone (acier), acier inox 1.4541, acier inox 1.4571, Laque de résine alkyde 441

Matériaux inadaptés pour récipients: aluminium, avec revêtement de zinc, avec revêtement de zinc, papier, étain (fer blanc)

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir les scénario d'exposition dans l'annexe de la Fiche de Données de Sécurité.

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 17.02.2022 Version précédente: 6.0

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 29.10.2025

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

La substance citée se forme sous l'influence de l'humidité de l'air par dégradation progressive.

64-17-5: éthanol

VME 960 mg/m3; 500 ppm (MAK (CH))

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

VLE 1.920 mg/m3; 1.000 ppm (MAK (CH))

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

VME 960 mg/m3; 500 ppm (MAK (CH)) VLE 1.920 mg/m3; 1.000 ppm (MAK (CH))

1310-73-2: hydroxyde de sodium

VLE 2 mg/m3 (MAK (CH)), fraction inhalable

(MAK (CH)), fraction inhalable

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

VME 2 mg/m3 (MAK (CH)), fraction inhalable VLE 2 mg/m3 (MAK (CH)), fraction inhalable

(MAK (CH)), fraction inhalable

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

VME 2 mg/m3 (MAK (CH)), fraction inhalable

PNEC

eau douce: 0,96 mg/l

eau de mer: 0,79 mg/l

libération sporadique: 2,75 mg/l

station d'épuration: 584 mg/l

sédiment (eau douce): 3,6 mg/kg

sédiment (eau de mer): 2,9 mg/kg

sol: 0,63 mg/kg

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning): 0,38 g/kg

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 17.02.2022 Version précédente: 6.0

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 29.10.2025

DNEL

travailleur:

Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, Inhalation: 1 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols/ de poussières inhalables. Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:

gants à manchettes longues

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

élastomère fluoré (FKM) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température). Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale ((p. ex. EN 166) et bouclier de protection du visage

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Eviter l'inspiration de poussière.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: solide

Etat physique: poudre, cristallin(e)

Couleur: blanc à légèrement jaunâtre

Odeur: inodore

Seuil olfactif:

non applicable, odeur non

perceptible.

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 17.02.2022 Version précédente: 6.0

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 29.10.2025

Point de fusion (décomposition): 260 °C

Données bibliographiques. La substance / le produit se

décompose.

Point d'ébullition:

(1.013,25 hPa)

Ne peut être déterminé, la substance/le produit se

décomposant.

point de décomposition: >= 260 °C

(1.013 hPa)

Données bibliographiques.

Inflammabilité: solid facilement inflammable

(UN Test N.1 (ready combustible solids))

Limite inférieure d'explosivité:

Pour les solides non applicable pour la classification et l'étiquetage.

Limite supérieure d'explosivité:

Pour les solides non applicable pour

la classification et l'étiquetage.

Point d'éclair:

Non applicable, le produit est un

solide.

Température d'auto-inflammation:

non applicable

Décomposition thermique: > 280 °C (ATD)

La valeur indiquée vaut pour une atmosphère inerte.

> 50 °C

Danger d'auto-inflammation lors de l'exposition à l'air.

SADT: > 75 °C

Accumulation de chaleur / Dewar 500 ml (SADT, UN-Test H.4, 28.4.4)

Valeur du pH: 12,8

(7 g/l, 20 °C)

Viscosité, cinématique:

Non applicable, le produit est un

solide.

Viscosité dynamique:

Etude non nécessaire pour des

raisons scientifiques

Solubilité dans l'eau: hydrolyse, décomposition spontanée

Solubilité (qualitative) solvant(s): alcools

soluble

Données relatives à : éthanol

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): -0,31

(mesuré(e))

(25 °C)

Données bibliographiques.

Densité relative:

Pression de vapeur: 0,0000028 hPa

(calculé(e))

(25 °C)

Pas de données disponibles.

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 17.02.2022 Version précédente: 6.0

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 29.10.2025

Densité: 0,868 g/cm3

(20 °C)

Données bibliographiques.

densité de vapeur relative (air):

Le produit est un solide non volatile.

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: 55,0 μm (D10, ISO 13320-1)

200,0 μm (D90, ISO 13320-1) 110,0 μm (D50, ISO 13320-1)

Distribution granulométrique: à granulation fine -

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

sensibilité aux chocs:

Compte tenu de la structure chimique il n'y a pas de sensibilité au

choc.

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: Du fait de sa structure, le produit

n'est pas classé comme comburant

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il s'agit d'un produit (UN Test N.4 (self heating

susceptible d'auto-échauffement. substances))

(Volume: 2,5 cm3)

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

Formation de gaz inflammables: (Directive 92/69/CEE, A.12)

En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

Corrosion des métaux

Effet corrosif pour : - aluminium - Corrode les métaux en présence

d'eau et d'humidité.

Autres caractéristiques de sécurité

Densité apparente: env. 500 kg/m3 (DIN 53466)

(< 40 °C)

pKA:

non applicable hygroscopique

hygroscopie:

Aucune adsorption n'est attendue en raison du coefficient de distribution noctanol/eau (log Pow). Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits

d'hydrolyse.

page: 11/23

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 17.02.2022 Version précédente: 6.0

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 29.10.2025

Tension superficielle:

Du fait de sa structure chimique, aucune activité de surface n'est

attendue.

Vitesse d'évaporation:

Le produit est un solide non volatile.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des Effet corrosif pour : aluminium Corrode les métaux en présence d'eau et

métaux: d'humidité.

Formation de gaz Remarques: En présence d'eau, pas de inflammables: formation de gaz inflammables.

Méthode: Inflammabilité (au contact de l'eau)

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique. Réactions avec l'eau et les acides. Réactions avec les substances contenant de l'hydrogène actif. Possibilité d'auto-échauffement en présence d'air. L'accumulation de poussières fines peut entraîner un risque d'explosion en présence d'air.

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'humidité. Eviter le contact avec l'air.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter: eau, acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: hydroxyde de sodium, éthanol

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 17.02.2022 Version précédente: 6.0

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 29.10.2025

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 560 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

(par voie cutanée):Des tests à des doses plus élevées ne sont pas possibles en raison des propriétés corrosives du produit. L'étude n'est pas nécessaire.

Données relatives à : éthanol

Données expérimentales/calculées:

CL50 rat (par inhalation): 124,7 mg/l 4 h (test BASF)

La vapeur a été testée.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Corrosif. Attaque la peau et les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Corrosif. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation

: Dans le cas présent, en raison de l'action corrosive sur la peau, on peut s'attendre à un résultat identique pour les yeux.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

La substance étant corrosive, aucun test de sensibilisation cutanée n'a été réalisé.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries. La substance n'a pas eu d'effet mutagène sur une culture de cellules de mammifères. La substance n'a pas entraîné d'effet mutagène en cours d'expérimentation sur mammifères. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données relatives à : éthanol

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries. La substance n'a pas eu d'effet mutagène sur une culture de cellules de mammifères. La substance n'a pas entraîné d'effet mutagène en cours d'expérimentation sur mammifères.

,

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérigène.

page: 13/23

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 17.02.2022 Version précédente: 6.0

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 29.10.2025

Données relatives à : éthanol

Evaluation du caractère cancérogène:

Le Centre International de recherche sur le Cancer (CIRC) a classifié cette substance dans le Groupe 1 cancérogène humain (connu). Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancériaène.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les tests sur animaux réalisés avec des concentrations élevées ont apporté des indications pour un effet néfaste sur la fertilité. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

En expérimentation animale, pour des concentrations élevées materno- toxiques, la substance s'est révélée toxique pour le développement. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT): Les informations disponibles ne suffisent pas pour l'évaluation de la toxicité spécifique sur les organes cibles.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

De grandes quantités peuvent causer des lésions spécifiques aux organes suite à l'exposition répétée. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. Même après administration répétée, l'effet prépondérant consiste en l'induction de corrosion.

Danger par aspiration

non applicable

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 17.02.2022 Version précédente: 6.0

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 29.10.2025

conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse. Le produit peut entrainer des variations de pH. Les effets ecotoxicologiques sont exclusivement liés à la valeur du pH.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CE50 (96 h) 12.900 mg/l, Pimephales promelas (, Écoulement.)

Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse. Données bibliographiques.

Invertébrés aquatiques:

CL50 (48 h) 5.012 mg/l, Ceriodaphnia dubia (autre(s), statique)

Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse. Données bibliographiques.

CE50 (24 h) 857,79 mg/l, Artemia salina (autre(s))

Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse. Données bibliographiques.

Plantes aquatique(s):

CE50 (4 j) 275 mg/l (taux de croissance), Chlorella vulgaris (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse. Données bibliographiques.

CE10 (4 j) 11,5 mg/l (taux de croissance), Chlorella vulgaris (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse. Données bibliographiques.

CE50 (7 j) 4.432 mg/l (autre(s)), Lemna gibba (autre(s), statique)

Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse. Données bibliographiques.

NOEC (7 j) 280 mg/l (autre(s)), Lemna gibba (autre(s), statique)

Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse. Données bibliographiques.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

Concentration limite de toxicité (16 h) 6.500 mg/l, Pseudomonas putida (autre(s), aquatique)

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 17.02.2022 Version précédente: 6.0

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 29.10.2025

Données bibliographiques. Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse.

Effets chroniques sur poissons:

NOEC (120 h) 250 mg/l, Brachydanio rerio (Essai n°212 de l'OCDE, semi-statique)

Pas de données disponibles.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (9 j) 9,6 mg/l, Daphnia magna (Test chronique sur les daphnées, semi-statique)

Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse. Données bibliographiques.

Données relatives à :hydroxyde de sodium

Evaluation de la toxicité aquatique:

L'introduction en station d'épuration biologique peut entraîner des perturbations du cycle biologique des boues activées en fonction des conditions locales et des concentrations présentes. Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

L'effet est fortement dépendant de la valeur du pH. Les données se rapportent à la substance dissociée.

Données relatives à :éthanol

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Données relatives à :hydroxyde de sodium

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 125 mg/l, Gambusia affinis (autre(s), statique)

Le produit conduit à des changements de la valeur pH dans le système de test. Le résultat se rapporte à l'essai avec un échantillon non neutralisé. Données bibliographiques.

Données relatives à :éthanol

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 13.000 mg/l, Salmo gairdneri, syn. O. mykiss (, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Données bibliographiques.

Données relatives à :hydroxyde de sodium

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 40,4 mg/l, Ceriodaphnia sp. (autre(s), statique)

Données bibliographiques.

Données relatives à :éthanol

Invertébrés aquatiques:

CL50 (48 h) 12.340 mg/l, Daphnia magna (, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Données bibliographiques.

(48 h) 5.012 mg/l, Ceriodaphnia dubia ()

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Données bibliographiques.

page: 16/23

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 17.02.2022 Version précédente: 6.0

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 29.10.2025

Données relatives à :éthanol

Plantes aquatique(s):

CE50 (4 j) 675 mg/l (taux de croissance), Chlorella vulgaris ()

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Données bibliographiques.

Données relatives à :éthanol

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

Concentration limite de toxicité (16 h) 6.500 mg/l, Pseudomonas putida (autre(s), aquatique) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Données bibliographiques.

Evaluation de la toxicité terrestre:

Pas de données disponibles sur la toxicité terrestre.

Organismes vivant dans le sol:

CL50 (48 h) 100 - 1000 µg/cm2, Eisenia foetida (Screening-Test, papier filtre)

plantes terrestres:

CE50 (6 j) 7.890 - 15.780 mg/l, végétal terrestre (Screening-Test)

Données bibliographiques.

autres non-mammifères terrestres:

Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit est instable dans l'eau. Les indications pour l'élimination se rapportent également aux produits d'hydrolyse. Le constituant organique du produit est biodégradable.

Données sur l'élimination:

84 % DBO de la DCO (20 j) (autre(s)) (aérobie, provenant d'une station de traitement des eaux ménagères, non adaptée) Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données bibliographiques. Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse.

Données relatives à :éthanol

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à :éthanol

Données sur l'élimination:

89 % DBO de la demande d'oxygène théorique (14 j) (OCDE 301C; ISO 9408; 92/69/CEE, C.4-F) (aérobie, Inoculum conforme aux prescriptions du MITI (OCDE 301C))

Données bibliographiques.

84 % DBO de la demande d'oxygène théorique (20 j) (autre(s)) (aérobie, boue activée, ménagère, non adaptée)

page: 17/23

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 17.02.2022 Version précédente: 6.0

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 29.10.2025

Données bibliographiques.

Evaluation de la stabilité dans l'eau:

Par réaction avec l'eau, la substance est très rapidement hydrolysée.

Information sur la stabilité dans l'eau (hydrolyse):

Par réaction avec l'eau, la substance est très rapidement hydrolysée.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse.

Potentiel de bioaccumulation:

Pas de données disponibles.

Données relatives à :éthanol

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

En raison du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation notable dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Compte tenu des caractéristiques du produit, le test est impossible.

Données relatives à :hydroxyde de sodium

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue. Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Données relatives à :éthanol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable aux substances inorganiques

Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 17.02.2022 Version précédente: 6.0

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 29.10.2025

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Résultats de la PMT et de l'évaluation vPvM

La substance ne remplit pas les critères PMT.

La substance ne remplit pas les critères vPvM.

Indications complémentaires

Halogène adsorbable lié organiquement (AOX):

Le produit ne contient pas d'halogène sous forme de composé organique.

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable. Compte tenu de la valeur du pH du produit, il est en règle générale nécessaire de procéder à la neutralisation des eaux usées avant leur introduction en station d'épuration. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Les prescriptions administratives locales relatives au traitement des eaux usées doivent être respectées.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Hydrolyser le produit avec une grande quantité d'eau et éliminer selon les prescriptions réglementaires locales. Porter une tenue de protection.

Obtenir l'autorisation des autorités de contrôle de la pollution avant de rejeter vers les stations d'épuration des eaux uées.

Pour une élimination appropriée, l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) RS 814.610 doit être respectée.

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 17.02.2022 Version précédente: 6.0

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 29.10.2025

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro

UN3095

d'identification:

Nom d'expédition des

CORROSIVE SOLID, SELF-HEATING, N.O.S. (ÉTHYLATE DE

Nations unies: SODIUM/ÉTHANOLATE DE SODIUM)

Classe(s) de danger pour le 8, 4.2

transport:

Groupe d'emballage: I
Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

RID

Numéro ONU ou numéro

UN3095

: E

d'identification:

Nom d'expédition des CORROSIVE SOLID, SELF-HEATING, N.O.S. (ÉTHYLATE DE

Nations unies: SODIUM/ÉTHANOLATE DE SODIUM)

Classe(s) de danger pour le 8, 4.2

transport:

Groupe d'emballage: I Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro

UN3095

d'identification:

Nom d'expédition des

CORROSIVE SOLID, SELF-HEATING, N.O.S. (ÉTHYLATE DE

Nations unies: SODIUM/ÉTHANOLATE DE SODIUM)

Classe(s) de danger pour le 8, 4.2

transport:

Groupe d'emballage: I
Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

page: 20/23

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 17.02.2022 Version précédente: 6.0

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS GEN CH/FR)

UN 3095

(SODIUM

CORROSIVE

SOLID, SELF-

HEATING, N.O.S.

ETHYLATE/SODIU

M ETHANOLATE)

date d'impression 29.10.2025

Transport maritime Sea transport

IMDG IMDG

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Nom d'expédition des

CORROSIVE Nations unies: SOLID, SELF-HEATING, N.O.S.

Classe(s) de danger pour

le transport:

Groupe d'emballage: Dangers pour l'environnement:

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

UN 3095 UN number or ID

number.

UN proper shipping

name:

(ÉTHYLATE DE SODIUM/ÉTHANO

LATE DE SODIUM)

8, 4.2

ı non

Polluant marin: NON

EmS: F-A; S-N

Transport hazard class(es):

Packing group: Environmental hazards:

Special precautions for user:

Τ

8, 4.2

no Marine pollutant:

NO EmS: F-A; S-N

Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Nom d'expédition des

Nations unies:

UN 3095

CORROSIVE

SOLID, SELF-HEATING, N.O.S. (ÉTHYLATE DE

SODIUM/ÉTHANO LATE DE SODIUM)

UN number or ID number:

UN proper shipping

name:

CORROSIVE

SOLID, SELF-HEATING, N.O.S.

UN 3095

(SODIUM ETHYLATE/SODIU M ETHANOLATE)

Classe(s) de danger pour

le transport:

Groupe d'emballage:

Dangers pour l'environnement: 8, 4.2

Un marquage dangereux pour l'environnement

n'est pas nécessaire Transport hazard

class(es): Packing group:

Environmental hazards:

8, 4.2

No Mark as

dangerous for the environment is

needed

Précautions particulières à Special precautions Aucun connu prendre par l'utilisateur:

for user:

None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 17.02.2022 Version précédente: 6.0

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 29.10.2025

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

Autres informations

Les particularités des réglementations nationales pour le transport doivent être respectées et peuvent être consultées dans les papiers de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour l'eau (§6 AwSV para.4 (Publication juridiquement contraignante de la substance au Journal fédéral)): (1) Faible polluant de l'eau.

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

L'ordonnance sur les accidents majeurs définit, dans son annexe 1, les critères pour déterminer les seuils quantitatifs en se basant sur la toxicité, l'inflammabilité, l'explosibilité et l'écotoxicité des substances et des préparations.

Il convient de respecter les prescriptions suisses suivantes lors de l'emploi de cette substance / préparation dans le cadre professionnel:

page: 22/23

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0 Version précédente: 6.0

Date / Version précédente: 17.02.2022

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 29.10.2025

- Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et art. 1 let, f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822,115,2); Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

Flam. Sol. 1 Self-heat. 1

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Skin Corr. 1A Eye Dam. 1

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Flam. Sol. Matières solides inflammables

Self-heat. Substances et mélanges auto-échauffants

Acute Tox. Toxicité aiguë Skin Corr. Corrosion cutanée

Eve Dam. Des lésions oculaires graves Flam. Liq. Liquides Inflammables Eve Irrit. Irritation des yeux

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Met. Corr.

Irritation de la peau Skin Irrit.

H228 Matière solide inflammable.

H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Liquide et vapeurs très inflammables. H225 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H290 Peut être corrosif pour les métaux. Réagit violemment au contact de l'eau. EUH014 EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

<u>Abré</u>viations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage

Date / mise à jour le: 28.10.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 17.02.2022 Version précédente: 6.0

Produit: Na-Ethylate crist.

(ID Nr. 30036707/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 29.10.2025

des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.